



ADeL: Allocation de logement et de loyer

Date d'expertise : 20 novembre 2024

Rue des Brigades d'Irlande 1
5100 Namur

081/33.22.32
adel.logement@spw.wallonie.be

Information générales

Ces allocations de logement sont destinées à faciliter l'accès à un logement de qualité pour les locataires en situation précaire. Elles peuvent être attribuées si vous :

- Êtes contraint de quitter votre logement actuel en raison de problèmes d'insalubrité, de surpeuplement ou d'inadaptation à vos besoins (notamment en cas de handicap).
- Êtes actuellement sans domicile fixe.

Souhaitez réduire la surface de votre logement social, s'il est trop grand par rapport à la taille de votre foyer.

- L'aide financière est versée pendant deux ans et peut être prolongée si votre situation n'a pas évolué de manière significative.

01 Les services sont destinés à

Le public cible

Des personnes en situation de handicap

- Les personnes en fauteuil roulant
- Les personnes marchant difficilement ou appareillées
- Les personnes aveugles
- Les personnes mal voyantes
- Les personnes sourdes
- Les personnes mal entendantes
- Les personnes présentant une déficience intellectuelle
- Les personnes présentant des troubles de l'apprentissage.
- Les personnes ayant des difficultés psychiques ou psychologiques

Des catégories d'âge

- Les jeunes adultes de 19 à 21 ans
- Les adultes de 22 à 64 ans
- Les séniors de 65 à 79 ans
- Les séniors de plus de 80 ans

Auteur :

Gwen Fourmanois

Avec le soutien de :

